



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-749

Règlement numéro 2024-749 modifiant le règlement numéro 2018-674 sur la gestion contractuelle

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-749 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 3^e jour de décembre 2024.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Émilie Guillemette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Guillemette directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-749 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et de l'Église, le 3^e jour de décembre 2024.

En fait de quoi, je donne ce certificat, 3^e jour de décembre 2024.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Émilie Guillemette